

210, rue Principale

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Quel est le projet ?

Conformément au projet de loi numéro 22 *Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives*, le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2026, une résolution, afin d'autoriser le projet suivant:

L'aménagement de 55 logements dans le bâtiment situé à l'adresse en titre afin de :

- Permettre l'usage HC-1 (habitation multifamiliale isolée) alors que le règlement de zonage autorise l'usage PA-3 (Établissements publics - Centres d'accueil) et HE (Habitation communautaire) ;
- Autoriser le ratio de stationnement 1.3 cases par logement alors que l'article 11.7 du règlement de zonage requiert un ratio de 1.5 cases par logement.

Vous voulez en savoir plus ou donner votre opinion ?

Une assemblée publique de consultation aura lieu pour présenter le projet et répondre aux questions des personnes qui le souhaitent.

Quand et où ?

Lundi 28 septembre, 18 h
Hôtel de ville
660, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N1Y1



Lors de l'assemblée

Le maire, ou un membre du conseil désigné, présentera le projet, les principales dispositions de la résolution et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Une question ?

Service du greffe

450-429-3546, poste 254
janie.arsenau@ville.beauharnois.qc.ca